

# Magnac-sur-Touvre

# Le PIRON

Bulletin d'Informations Municipales



P4 Artisans et entreprises

P8 Actions sociales

P11 Travaux et espaces verts

P12 Zoom sur les services Enfance

# Le mot du Maire



Chers Magnacoises et Magnacois,  
Comment m'adresser à vous aujourd'hui sans faire état de cette crise sanitaire qui n'en finit pas et dont on ne connaît toujours pas le terme ? Je pense que malheureusement cette fin d'année sera encore difficile, cependant continuons à appliquer les consignes au mieux pour le bien de tous, notre sérieux à Magnac-sur-Touvre n'est plus à démontrer.

Pour avoir rencontré bon nombre d'entre vous lors des assemblées générales de nos diverses associations, je ne peux que constater le sérieux et la bienveillance des responsables pour tout mettre en œuvre et permettre la continuité des activités même si cela implique des sacrifices et de multiples complications, merci à vous tous.

Le Conseil Municipal, à ma demande, et à l'unanimité, a fait le choix de favoriser la continuité des diverses activités car nous sommes bien conscients de la nécessité d'entretenir ce lien social indispensable.

Nous remercions nos équipes enseignantes, notre personnel et les bénévoles de l'aide aux devoirs qui encadrent nos enfants dans nos 3 écoles et diverses garderies et qui s'adaptent aux nouvelles consignes souvent dans l'urgence.

Je me réjouis de vous annoncer la réalisation de nos travaux et restauration de voiries comme vous avez pu le constater (Bussac, Lavallade, Charmilles...). Nous allons poursuivre nos études de réfection pour cette nouvelle année 2021 concernant la remise en état de nos trottoirs et chaussées dans la limite bien sûr de notre budget.

Des aménagements de sécurité ont été installés provisoirement et à l'essai sur les routes départementales, rue Pasteur et rue Jean Jaurès pour réduire la vitesse (projets élaborés conjointement avec le Département). Dans quelques mois, nous inviterons les administrés des rues concernées à venir partager avec nous leurs remarques pour modifier si nécessaire ou valider ces équipements.

Concernant notre fonctionnement au sein du Conseil Municipal, les différentes commissions sont en place et ont commencé à travailler sur de nombreux dossiers. A ce jour une dizaine de citoyens se sont inscrits pour intégrer ces commissions, cette organisation est en cours de réalisation.

Les dernières élections de GrandAngoulême et sa nouvelle gouvernance impliquent également nos élus dans de multiples commissions et groupes de travail.

Je voudrais vous informer également que vous êtes très nombreux à me solliciter tous les jours pour des demandes individuelles qui peuvent avoir une certaine antériorité. Je m'attache au possible à répondre à vos sollicitations même si parfois cela peut vous paraître long. Ce début de mandat est très chargé par de nombreux dossiers urgents, de nouvelles obligations et un certain retard. La plupart des demandes

peuvent faire l'objet d'un rendez-vous lors de nos permanences d'accueil mises en place le 1<sup>er</sup> lundi du mois 10h à 12h et le 3<sup>ème</sup> lundi de 17h à 19h en Mairie.

Il me reste à vous souhaiter une fin d'année des meilleures à tous,

Prenez soin de vous et des autres,

Bien à vous,

Le Maire, Cyrille NICOLAS

## Agenda



5 décembre

### Coup de Pouce :

ramassage des papiers et cartons

En raison de la crise sanitaire aucune manifestation n'est programmée.

### Mairie de Magnac-sur-Touvre

10 Place de la Mairie - I 6600 Magnac-sur-Touvre  
05 45 37 14 50

www.magnacsurtouvre.fr  
mairie@magnacsurtouvre.fr

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :  
9h-12h et 13h30-17h30 (Fermé le jeudi)

## Sommaire

### Vie communale

- Démocratie participative ..... p 3
- A vos appareils photo ..... p 3
- Cérémonie du 25 août ..... p 3
- C'est l'histoire d'une cigogne à Magnac... ..... p 3
- Magnac, ses artisans et ses entreprises... ..... p 4
- ...ses chambres d'hôtes et gîtes ..... p 5

### Citoyenneté

- Citoyens, nos devoirs pour le bien de tous ..... p 6/7

### Action sociale

- La solidarité de proximité ..... p 8
- Inscription au registre des personnes vulnérables..... p 9
- Information ENEDIS ..... p 10

### Travaux/Espaces verts

- Travaux : écoles, plaine de loisirs,
- Espace verts : accueil de loisirs voiries, square, cimetière ..... p 11

### Enfance/Jeunesse/Écoles

- Ecoles et services ..... p 12/13/14

### Culture/Sport/Associations

- Art et culture ..... p 15
- Pêche et nature ..... p 16
- Détente et randonnées ..... p 17
- Tennis, pétanque et yoga ..... p 18
- VTT, tous en selle ! ..... p 19

Parole à l'opposition ..... p 19

Réponse de la majorité ..... p 19

État civil/pharmacies de garde ..... p 20

## Démocratie participative

Suite à notre article dans le précédent Piron relatif à l'ouverture de certaines commissions aux Magnacois(es), 10 personnes se sont manifestées. Nous examinons actuellement leurs candidatures et leurs souhaits afin de les intégrer au plus vite dans les commissions.

Nous les remercions vivement. Si d'autres personnes sont intéressées, il est encore temps !

Pour cela, déposez votre candidature à la mairie ou envoyez-la par mail à [mairie@magnacsurtouvre.fr](mailto:mairie@magnacsurtouvre.fr)

## A vos appareils photo

Vous aimez faire des photos lorsque vous vous baladez dans la commune ; et si vous les partagez ? Toujours dans l'objectif d'une démocratie participative, envoyez-nous vos meilleurs clichés afin d'illustrer la couverture des prochains Piron.



Que vous soyez novice ou un adepte de la photo, que vous préfériez photographier les paysages, la faune, la flore ou encore le patrimoine, nous examinerons tous les clichés. Seule limite, pas de photographie avec des personnes pour respecter le droit à l'image.

Détails techniques : les photos doivent être prises en portrait (photo verticale) et en haute définition pour être exploitables à l'impression.

Pour nous transmettre vos photos, 2 solutions :

- vous les déposez en mairie sur une clé USB (qui vous sera restituée après copie des photos)
- vous les envoyez par mail à : [communication@magnacsurtouvre.fr](mailto:communication@magnacsurtouvre.fr) ou, si les fichiers sont trop lourds, sur [wetransfer](https://wetransfer.com) - <https://wetransfer.com> (c'est gratuit et sans inscription).

Le prochain Piron paraîtra en janvier, vous avez jusqu'à fin décembre pour nous les transmettre.

## A vous de jouer !

## Cérémonie du 25 août

En présence de Monsieur le Maire de Magnac-sur-Touvre, de la municipalité et entouré de fidèles amis(es), Monsieur Pierre Laurier, âgé de 97 ans, présidait cette cérémonie de commémoration.

Petit bonhomme mais grand Monsieur, il tient, depuis de nombreuses années, à fleurir cette stèle où sont morts 3 de ses compagnons de maquis. Tous faisaient partis du G.A.S., Groupe Autonome de Sabotage.

À côté de Pierrot se trouvait Mademoiselle Chantal Arismendy, fille de Joseph Arismendy, résistant du même groupe que Monsieur Laurier (G.A.S.) et qui lui aussi a participé à cette attaque.



## C'est l'histoire d'une cigogne à Magnac...

«Le 12 septembre 2020, événement à Magnac, une cigogne, signe de bonheur, s'est posée sur une haute cheminée.

Elle avait fait une halte afin de poursuivre sa route. Elle s'est laissée admirer, photographier et quand elle est repartie, nous avons eu un grand vide au cœur.

A bientôt bel oiseau, reviens chez nous, nous t'attendons.»

Claudine R.



# Magnac, ses artisans et ses entreprises...

## Zoom sur les Artisans

Plusieurs entreprises représentant différents domaines d'activités sont installées dans notre commune et offrent l'avantage de la proximité, très recherchée de nos jours. Ces entreprises favorisent le dynamisme de notre commune et valorisent l'économie.

**N'hésitez pas à les solliciter !**



## Construction/rénovation

- **DOMUS Ars** : 100 rue Jean Jaurès  
05 45 68 73 61
- **MAHMOUD Construction** : Z.A. de Maumont  
06 03 08 26 49

## Electricité

- **OMELEC16 Électricité** : 33 bis rue Jean Jaurès  
06 24 13 75 62
- **RAPID ELEC** : 11 rue de la Grange  
06 26 20 48 55
- **SOCAREX** : 10 rue Aristide Briand  
05 45 68 60 91

## Fonderie

- **Les Bronzes de la Touvre** : 17 rue Aristide Briand  
05 45 68 31 69 - 06 76 29 10 98

## Garage automobile

- **LABROUSSE** : 13 route d'Angoulême  
05 45 68 28 48

## Maçonnerie/Couverture

- **LABROUSSE Entreprise** : 20 allée des Versennes  
06 09 59 50 74

## Menuiserie

- **FOUGERAT Menuiserie** : Z.A. de Maumont  
05 45 91 28 33
- **MOISSAN** : 252 rue Bouchaudière  
05 45 93 10 53

## Peinture

- **ROCHE Manuel** : 43 route d'Angoulême  
05 45 90 10 29 - 06 79 13 52 67
- **VISSE Peter** : 15 rue Mativo  
06 48 53 18 68

## Plaquisterie/Carrelage

- **PLAZER Sébastien** : Z.A. de Maumont -  
06 23 75 58 35

## Plâtrerie

- **BIZET PELISSIER SARL** : 5 rue des 4 vents  
05 45 69 15 67

## Savonnerie

- **LES SAVONS DE CHACHA** : lessavonsdechacha.com  
06 28 63 48 32

## Travaux publics

- **TP SERVICES** : 13 rue Mativo  
05 45 69 05 33

## Entreprises de services

- **FABRIDALLE (entreprise adaptée pour handicapés)**  
ZA Maumont  
05 45 68 37 37
- **HOP CAFE** : 21 rue Guynemer  
06 67 48 49 37
- **LA POSTE** : 1 rue Victor Hugo - 3631
- **MAGNAC TAXI** - 85 rue Jean Jaurès  
06 17 48 17 62



## ...ses chambres d'hôtes et gîtes

### Le Clos Saint Georges

rue de Bel Air - **05 45 68 54 33**

Demeure de charme à 9 kms d'Angoulême, 4 chambres avec sanitaires privés.

Piscine avec vue panoramique sur la campagne charentaise.



### Chambre d'hôtes de la Garenne

7 allée de la Garenne

**06 08 18 86 68** ou **06 13 75 69 24**

Chambre d'hôtes lumineuse avec salle de bains privative et WC séparés, dans une maison individuelle sur un terrain arboré de 3000 m<sup>2</sup> dans un quartier très calme, à 6 kms d'Angoulême.

Disponible à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020.



### Le Gîte des Pignons

10 rue Pierre Loti - **06 80 23 79 41**

Le gîte des Pignons se trouve dans le vieux bourg de Magnac.

Il peut recevoir 4 personnes dans un beau décor de 70 m<sup>2</sup>.



## Citoyens, nos devoirs pour le bien de tous

Tous les citoyens ont le devoir de respecter les lois afin de vivre ensemble dans une société organisée. C'est l'assurance que la liberté, les droits et la sécurité soient garantis pour tous. En plus du respect des lois, chacun a le devoir de faire preuve de civisme et de civilité.

**Voici quelques règles à respecter pour le bien être et la sécurité de tous :**

### Animal errant ou en état de divagation, que faire ?

#### Chiens

**Selon l'article L211-23 du Code Rural**

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné, livré à son seul instinct.



#### Chats

**Selon l'article L211-23 du Code Rural**

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

### Que faire face à un animal errant ?

- Consulter le voisinage
- Demander aux commerçants alentours ou au voisinage s'ils connaissent l'animal ou s'ils ont eu vent d'un propriétaire qui le rechercherait.
- Vérifier si l'animal porte un collier ou une médaille. Si c'est le cas, c'est qu'il appartient à quelqu'un. Souvent, les coordonnées (le numéro de téléphone ou l'adresse), de son propriétaire sont mentionnées. Vous pouvez alors tenter de contacter ce dernier.
- Vérifier si l'animal est identifié (tatouage ou puce électronique). Le tatouage se trouve généralement sur la face interne d'une oreille ou à l'intérieur de la cuisse de l'animal. Le tatouage se compose de 6 ou 7 caractères : au minimum 3 lettres et 3 chiffres. Grâce à ce numéro de tatouage, vous pouvez déclarer l'animal trouvé auprès du Fichier National d'Identification ([https://www.i-cad.fr/animal\\_trouve](https://www.i-cad.fr/animal_trouve)). Cette démarche permettra aux services I-CAD d'informer le propriétaire que vous avez retrouvé son animal.
- Contacter la mairie, la municipalité est responsable des animaux errants sur sa commune, et doit organiser leur prise en charge et leurs soins. La mairie contactera les services de la fourrière qui viendront récupérer l'animal.

### Déjections canines

Les propriétaires d'animaux domestiques doivent veiller à la propreté des trottoirs et des espaces publics en évitant les souillures de leurs animaux : toute déjection canine doit être immédiatement ramassée par le gardien de l'animal. A cet effet, la municipalité installera prochainement des distributeurs de sachets à différents endroits de la commune, espérant ainsi retrouver le plaisir de marcher sur les trottoirs et autres lieux publics.



## Stationnements gênants

**Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers (Article R417-11).**



**Sont notamment considérés comme dangereux**, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.

**Sont considérés comme très gênants**

les véhicules stationnant :

- sur les trottoirs,
- sur les passages réservés à la circulation des piétons en traversée de chaussée,
- à proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation lorsque son gabarit est susceptible de masquer cette signalisation à la vue des usagers de la voie,
- sur les voies vertes, les bandes et pistes cyclables,
- au droit des bouches d'incendie.

Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe de 135 €. Tout conducteur coupable de l'une des infractions prévues au présent article encourt également la peine complémentaire de suspension du permis de conduire pour une durée de trois ans au plus, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle. Toute contravention au présent article donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire.

**RAPPEL :** à la sortie des écoles, seuls les parkings matérialisés doivent être utilisés ; la place Bockhorn doit rester accessible et chacun doit pouvoir entrer et sortir librement d'une place de parking.

## Stationnements abusifs

**Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route (article R417-12).**

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.

Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe, de 35 €. Le véhicule peut également être enlevé par la fourrière.

## Dépôt illégal de déchets

Les dépôts illégaux de déchets constituent une nuisance pour l'environnement et portent atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels. Un dépôt illégal est un dépôt d'ordures, quels qu'en soient la nature et le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives. Les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975, mais ils font toujours partie de notre paysage bien que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

**Les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1500 € les dépôts de déchets.**



## Incivilité cimetière

**Il a été constaté plusieurs vols d'objets funéraires et de jardinières dans notre cimetière. De tels actes sont inqualifiables et sont punis par la loi.**

Si vous êtes victime d'un vol, n'hésitez pas à porter plainte auprès des autorités et à prévenir la mairie. Vous pourrez peut-être permettre aux enquêteurs de relier votre affaire à d'autres, et ainsi pouvoir faire avancer les investigations sur la recherche du/des voleur(s).



Le vol est passible d'une **amende maximale de 45 000 €** et d'une peine de **prison pouvant aller jusqu'à trois ans**.

## Conteneurs à verre

**Plusieurs conteneurs à verre sont installés sur la commune. Nous vous demandons d'en faire bon usage.**

Les déchets acceptés :

**Seuls les bouteilles, les pots et les bocaux en verre** peuvent être mis dans le conteneur à verre. Les bouchons, couvercles et capsules doivent être jetés dans le sac jaune à votre domicile. La vaisselle en verre, la porcelaine, la faïence, les miroirs, les vitrages, les pots de fleurs... sont à apporter en déchetterie (ou pour une petite quantité à jeter dans votre sac noir). Seul le verre d'emballage (bouteilles, pots et bocaux en verre) se recycle.

**Rappel de bonne conduite :**

pour préserver les abords et l'environnement et pour des questions de sécurité, rien ne doit être déposé au pied des conteneurs. Ces emplacements ne sont pas des décharges publiques et chacun se doit de respecter leur utilisation.



## La solidarité de proximité

### Permanence d'accueil

La municipalité a lancé depuis le 7 septembre des permanences d'accueil pendant lesquels les Magnacois(es) peuvent rencontrer les élus. Plusieurs personnes se sont déjà déplacées et nous vous invitons à profiter de ces permanences pour exprimer vos besoins.

Les permanences ont lieu le 1<sup>er</sup> lundi du mois de 10 h à 12 h et le 3<sup>ème</sup> lundi du mois de 17 h à 19 h, sur rendez-vous.

**Pour prendre rendez-vous, contactez la mairie au :**

05 45 37 14 50, en précisant le motif de votre demande afin que les élus préparent l'entretien.



### Echanges de services et de savoirs

Nous n'avons pas eu de retour suite à l'article paru dans le précédent Piron. Pourtant, nous sommes convaincus que les habitants de notre commune disposent de nombreux savoir-faire.

Si vous êtes intéressé(e) pour échanger bénévolement un service, un savoir-faire dans n'importe quel domaine (bricolage, jardinage, couture, repassage, garde d'animaux, cours de musique, soutien scolaire, assistance informatique...), envoyez votre candidature par mail à la mairie ([mairie@magnacsurtouvre.fr](mailto:mairie@magnacsurtouvre.fr)) en précisant quel(s) service(s) vous proposez. Nous diffuserons les résultats dans le prochain Piron.

### La solidarité en mode local, ça passe par vous !



### Repas des Aînés

En raison de la crise sanitaire, le repas des Aînés initialement prévu en janvier ne pourra pas être maintenu.



Selon l'évolution de la situation, il est possible qu'il soit reporté au printemps ou à l'été 2021. Si, à cette période, les conditions ne sont toujours pas favorables, le repas sera annulé pour l'année 2021.

### Sapins de Noël

Afin de dynamiser les quartiers et favoriser l'échange et le partage entre citoyens, la municipalité a décidé de mettre à votre disposition des sapins de Noël (quantité limitée) pour décorer vos quartiers (uniquement sur l'espace public). Charge à vous de les décorer avec vos propres décorations au gré de votre inspiration et de votre créativité (pas de décoration électrique).

### A vos guirlandes !

**Si vous êtes intéressés(es), contactez la mairie avant le 25 novembre en précisant le lieu envisagé.**



## Inscription au registre des personnes vulnérables

Une personne est dite vulnérable lorsqu'elle dispose d'une autonomie limitée en cas de demande d'évacuation ou de ravitaillement. Il est très important de nous retourner ce formulaire car il permet de mettre à jour notre fichier existant qui nous a été très utile pendant la crise sanitaire.



A remplir et à retourner à la mairie - 10 place de l'Hôtel de Ville - 16600 Magnac-sur-Touvre

### COORDONNÉES DE LA PERSONNE VULNÉRABLE

Nom, prénom ..... Date de naissance .....

Adresse complète .....

Tél. fixe ..... (préciser si liste rouge ) - Tél. portable .....

### Si 2<sup>ème</sup> personne vulnérable au sein du foyer indiquez :

Nom, prénom ..... Date de naissance .....

### STATUT (plusieurs choix possibles)

Personnes de + de 65 ans .....

Personne handicapée bénéficiant soit de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), soit de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ATCP), soit d'une carte d'invalidité, soit de la reconnaissance de travailleur handicapé. ....

Personne à autonomie limitée .....

Personne à haut risque vital .....

Autres - précisez .....

### Coordonnées du ou des services intervenant à votre domicile

Aide ménagère  Santé service  Repas à domicile  Téléassistance  Autre précisez .....

Organisme .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Bénéficiez-vous d'une aide/surveillance de votre voisinage Oui  Non

Si oui indiquez les nom, prénom et téléphone .....

### COORDONNÉES DES PERSONNES A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE (FAMILLE, AMIS, VOISINS)

1<sup>ère</sup> personne - Lien de parenté .....

Nom, prénom .....

Adresse complète .....

Téléphone fixe .....Téléphone portable .....

2<sup>ème</sup> personne - Lien de parenté .....

Nom, prénom .....

Adresse complète .....

Téléphone fixe .....Téléphone portable .....

Je déclare avoir été informé(e) que l'inscription est volontaire et que je peux demander à tout moment d'être rayé(e) du registre des personnes vulnérables.

À ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature :



## Information ENEDIS

### Prévention des risques de coupures d'électricité pour les personnes à risques

#### >>> Le dispositif PHRV

Patient à Haut Risque Vital

#### Qui sont les Patients à Haut Risque Vital ?

- ✓ Les personnes placées sous respirateur artificiel et dont l'autonomie respiratoire est inférieure à 4 heures.
- ✓ Les enfants bénéficiant de nutrition parentérale.
- ✓ Les insuffisants rénaux en dialyse à domicile.

#### Quel dispositif ?

- ✓ Les patients sont informés par ENEDIS en cas de délestage d'urgence ou de déclenchement du plan ADEL (Action Dépannages Electricité).
- ✓ Un interlocuteur PHRV informe personnellement les patients en cas de coupures d'électricité.
- ✓ En cas d'incidents ponctuels sur le réseau ne nécessitant pas de cellule de crise, les Patients à Haut Risque Vital disposent d'une ligne téléphonique à numéro confidentiel afin d'obtenir des informations sur la durée de la coupure pour leur permettre de prendre les mesures utiles, comme leur transfert en milieu hospitalier ou l'utilisation de leur système de secours autonome.

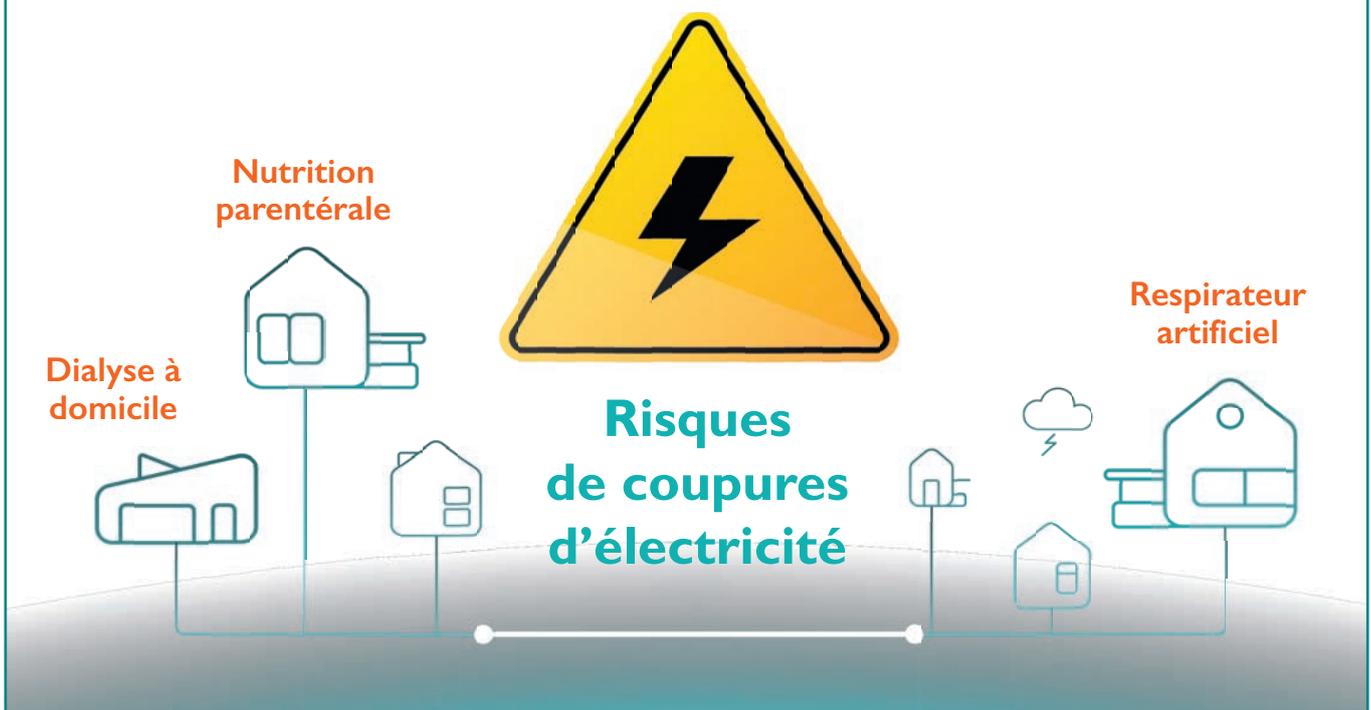
#### Comment bénéficier de ce dispositif ?

Les Patients à Haut Risque Vital doivent être répertoriés sur la liste officielle des services de l'Etat pour pouvoir prétendre à ce statut.

Pour être reconnu Patient à Haut Risque Vital, la personne doit remplir le formulaire de demande d'information particulière :

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R33397>) et envoyer ce formulaire à l'Agence Régionale de Santé accompagné d'un certificat médical (ARS Nouvelle-Aquitaine  
103 bis rue Belleville - CS 91704 - 33063 Bordeaux Cedex  
ou [ars33-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars33-alerte@ars.sante.fr)).

En parallèle, vous devez compléter le formulaire des personnes vulnérables (au recto de cette page) et le transmettre à la mairie de Magnac-sur-Touvre.

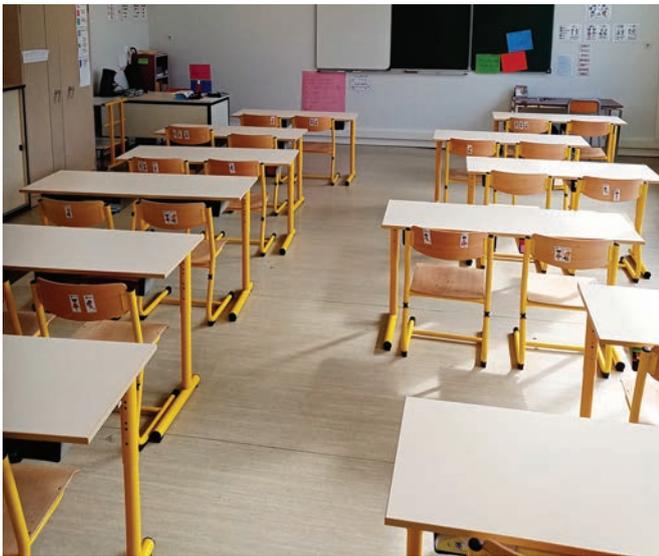


## Travaux

Plusieurs travaux ont été réalisés dans la commune ces derniers mois.

### Ecoles :

- travaux de peinture et de rafraîchissement dans la nouvelle salle de classe ouverte depuis septembre.
- chaudière changée à l'école de Relette
- le portail de l'école de Relette a été réparé



### Plaine de loisirs :

- réfection totale de l'éclairage de la salle de sport
- changement du portique de la plaine de jeux

### Voiries :

- plusieurs routes ont été refaites (Lavallade, Bussac, rue d'Enteroches, rue de la Garenne, lotissement des Charmilles),
- la signalisation au sol a été rénovée sur toute la commune (passage piéton, STOP...),
- des aménagements provisoires de sécurité rue Pasteur et rue Jean Jaurès ont été mis en place.

Avant



Après



## Espaces verts

### Accueil de loisirs :

afin d'agrémenter l'entrée et le jardin de l'accueil de loisirs et du multi-accueil, plusieurs compositions de plantes vertes et fleuries ont été réalisées. Ainsi, petits et grands profitent de cette note fleurie en ce début d'automne.



**Square :** le square qui longe la voie de chemin de fer n'a pas été oublié, avec de nouveaux aménagements où vieilles pierres, massifs fleuris et plantes s'harmonisent parfaitement.



**Cimetière :** une semaine avant et après la Toussaint, la municipalité a mis à disposition 2 chariots à l'entrée du cimetière pour transporter vos chrysanthèmes ou autres fleurs. Après utilisation, nous vous demandons de les replacer à l'entrée du cimetière. Chaque année, cette initiative sera renouvelée en espérant que chacun en respectera l'utilisation.



## Ecoles et services

Notre commune compte 3 écoles qui regroupent 300 élèves :

- **Ecole maternelle Les Cygnes** avec 4 classes de la très petite section à la grande section - 97 élèves
- **Ecole élémentaire Marie Curie** avec 6 classes du CP au CE2/CM1 - 148 élèves
- **Ecole élémentaire Relette** avec 2 classes de CM1 et CM2 - 55 élèves

Grâce à l'implication de l'équipe pédagogique et des agents municipaux, aux infrastructures mises à disposition, les enfants évoluent dans des conditions favorables à l'apprentissage et à la vie en collectivité, en toute sérénité.

**Un grand merci aux bénévoles de l'aide aux devoirs qui ont repris leur mission avec enthousiasme depuis fin septembre aux écoles Marie Curie et Relette.**

**Notre commune dispose également d'un accueil de loisirs et d'un multi-accueil dont la capacité maximale est de 44 enfants pour l'accueil de loisirs et de 10 enfants pour le multi-accueil.**

Ces lieux d'accueil sont des espaces de vie au sein desquels les directrices et les animatrices mettent en place des projets d'animation collective pour les enfants, en privilégiant la vie de groupe et la participation. Elles veillent à la sécurité physique et affective de chaque enfant.

**Notre commune a la chance de bénéficier d'une cantine avec un cuisinier permanent qui assure tous les repas des enfants en période scolaire + le mercredi pour les enfants pris en charge par l'accueil de loisirs.**

Les enfants bénéficient ainsi de repas variés, équilibrés et cuisinés avec des produits locaux. Le cuisinier prend en compte scrupuleusement les PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les enfants nécessitant une adaptation des menus, notamment dans le cas d'allergies alimentaires.

## Zoom sur les différents services liés à l'enfance

### Ecoles :

**Les ATSEM** (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) sont 4 et travaillent en lien étroit et en harmonie avec l'équipe pédagogique. Elles sont chargées d'accueillir les enfants le matin, de mettre en place les jeux d'accueil, d'assurer les ateliers semi-dirigés en concertation avec l'équipe pédagogique, d'assister les enfants pendant les repas à la cantine, de les surveiller pendant la sieste puis de les accompagner à la garderie le soir. Elles entretiennent également les salles de classe et les espaces communs.



**Naziha** > en poste depuis 2004, d'abord affectée à la classe de moyenne/grande section, elle s'occupe depuis 2016 de la classe très petite/petite section.

**Fabienne** > elle travaille depuis 2001 auprès des enfants de la commune puisqu'elle a fait plusieurs remplacements (accueil de loisirs, garderie, cantine, multi-accueil).

ATSEM depuis 2016, elle est en charge de la classe petite et moyenne section.

**Sandrine** > en poste depuis 1999, elle assure différents remplacements (ATSEM et accueil de loisirs). Elle est en charge de la classe moyenne/grande section.

**Lorraine** > en poste depuis 2010, elle travaillait auparavant dans une crèche en région parisienne. Après avoir fait divers remplacements au sein de la commune (ménage, garderie, cantine, ATSEM), elle s'occupe depuis septembre 2020 de la grande section, en remplacement de Lydie, en congés maternité.

## Accueil périscolaire/pauses méridiennes/entretien :

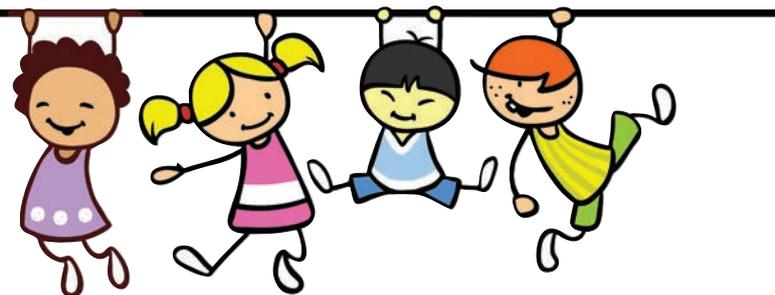
**Les 3 écoles disposent d'un accueil périscolaire de 7h à 8h20 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir.**

Les agents communaux accueillent les enfants, les surveillent et leur proposent des activités. Les agents assurent également la surveillance des enfants pendant les pauses méridiennes. Ils interviennent aussi dans l'entretien des locaux communaux, notamment les salles de classe.

**Annick** > en poste depuis 2004, elle assure l'interclasse à la pause méridienne ainsi que la garderie à l'école Marie Curie le soir. Elle entretient également les salles de classe le soir dans cette école ainsi que les locaux de l'accueil de loisirs. Pendant les vacances scolaires, elle assiste les enfants inscrits à l'accueil de loisirs pour les repas à la cantine et intervient également pour le ménage.

**Corinne** > en poste depuis 2005, elle entretient les salles de classe de l'école Marie Curie le soir ainsi qu'à la halte-garderie. Elle surveille également les enfants pendant la pause méridienne.

**Valérie** > en poste depuis 2000, elle assure l'accueil périscolaire de l'école maternelle. Il est possible d'accueillir 20 enfants le matin et 25 le soir, âgés de 2 à 6 ans. Valérie propose différentes activités aux enfants, que ce soit dans la salle Arc-en-ciel, dans la cour de l'école maternelle, dans la salle de motricité ou encore dans le parc lorsque la météo le permet. Elle veille à ce que les enfants prennent leurs goûters, fournis par les parents. Valérie intervient également au Multi-accueil avec Catherine.



**Gwenaëlle** > en poste depuis 2015, elle intervient à l'école maternelle, le midi à la cantine puis à la surveillance du dortoir et le soir à la garderie. Elle est également auprès des enfants tous les mercredis et pendant les vacances scolaires, à l'accueil de loisirs.

**Jocelyne** > en poste depuis 2012, elle a fait plusieurs remplacements dans les écoles (cantine, ménage). Depuis 4 ans, elle assure les mêmes fonctions que Gwenaëlle à l'école maternelle.

**Emilie** > en poste depuis 2012, elle a effectué plusieurs remplacements au sein des écoles. Depuis 3 ans, elle assure la pause méridienne à l'école de Relette en accompagnant les enfants dans le bus jusqu'à la cantine. Elle aide ensuite pour le service à la cantine et surveille les enfants après la cantine. Elle intervient également le soir à la garderie de l'école de Relette et les mercredis et vacances scolaires à l'accueil de loisirs.

**Violette** > en poste depuis 1985, elle assure le service à la cantine de la maternelle, effectue la surveillance interclasse et le ménage des espaces communs de la maternelle.

**Tiphany** > en poste depuis 2011, elle fait différents remplacements au sein des écoles et assure la garderie à l'école Marie Curie le matin.

**Priscilla** > en poste depuis 2013, elle intervient à la cantine de l'école maternelle, assure l'accueil périscolaire le matin à l'école de Relette.

**Maria** > en poste depuis 2015, elle accompagne les enfants dans le bus jusqu'à la cantine où elle assure le service mais aussi l'interclasse à Relette.

**Jean Philippe** > en poste depuis 1998, il surveille l'interclasse à Marie Curie. et porte les repas à la maternelle.

## Cantine :

**196 enfants des écoles élémentaires déjeunent à la cantine, 94 au premier service et 102 au 2<sup>ème</sup> service, répartis dans les 3 salles de la cantine. Les enfants de la maternelle déjeunent sur place.**

Les agents apportent les plats, servent les enfants et veillent à ce que les repas se déroulent dans les meilleures conditions. Afin de responsabiliser les enfants, 2 capitaines de table sont désignés pour maintenir l'ordre à leur table et la laisser la plus propre possible. Lorsque les enfants ont quitté la cantine, les agents nettoient l'espace repas.

**Robert** > en poste depuis 1983, il supervise le fonctionnement de la cantine, assure la préparation des repas et encadre les agents dans leurs missions.

Il élabore les menus en respectant l'apport de 25 % de produits bio, propose un repas végétarien par semaine, commande les produits chez les producteurs locaux dans la mesure du possible et assure la gestion des fournisseurs. Il veille au respect des règles sanitaires, un contrôle par un laboratoire est effectué plusieurs fois par an pour vérifier la conformité, en terme d'hygiène notamment.

Les enfants ayant des allergies alimentaires se voient proposer un menu de substitution ou sont autorisés à prendre leur repas à la cantine avec un panier-repas fourni par les parents.

Robert met tout son cœur à élaborer et à cuisiner des menus équilibrés et savoureux afin d'éduquer les enfants à une nourriture saine et variée.

**Chantal** > en poste depuis 1982, elle assure le service à la cantine. Elle intervient également tous les jours à la garderie de l'école Marie Curie le matin et le soir.

**Murielle** > en poste depuis 1989, elle assure le service à la cantine les jours d'école et le mercredi. Elle effectue aussi l'entretien de la salle Marcel Pagnol.

**Patricia** > en poste depuis 1992, elle intervient en cuisine avec Robert pour la préparation des repas. Elle assure également le service à la cantine le mercredi.

**Catherine** > en poste depuis 1997, elle assure le service à la cantine. Elle intervient également à la garderie de l'école Marie Curie et entretient les locaux de la bibliothèque ainsi que les classes pendant les vacances scolaires.

**Myriam** > en poste depuis 2002, elle effectue le nettoyage de la vaisselle et des équipements de cuisine. Elle entretient les salles de classe de l'école de Relette et la salle des fêtes de la mairie une fois par semaine. Pendant les vacances scolaires, elle intervient à la cantine pour les enfants de l'accueil de loisirs.

**Marie-Christine** > en poste depuis 2004, elle intervient en cuisine avec Robert pour la préparation des repas et effectue le nettoyage de la vaisselle et des équipements de cuisine. Elle travaille uniquement pendant le temps scolaire.

**Lise** > en poste depuis 2011, elle assure le service à la cantine, l'entretien des locaux de la mairie et des services techniques.

**Corinne** > En poste depuis 2017, elle assure le service à la cantine, et nettoie l'espace repas et les sanitaires. Elle surveille également les enfants pendant l'interclasse.

**Célia** > en poste depuis 2019, elle effectue des remplacements à la cantine, pour les interclasses et l'entretien des locaux.



## Accueil de loisirs

La capacité d'accueil est de 44 enfants, 20 en maternelle et 24 en primaire.

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18 h.

Face à la hausse des inscriptions, une seconde structure a été créée pour accueillir les enfants le mercredi ce qui permet d'augmenter la capacité avec 24 enfants de plus, de 9 à 11 ans. Cette initiative a été très appréciée des parents qui peuvent désormais bénéficier de ces places supplémentaires. Les enfants sont contents également de partager les activités avec d'autres enfants de la même tranche d'âge.

Les parents ont le choix d'inscrire leurs enfants à la journée ou à la demi-journée.

Les activités proposées sont adaptées à l'âge et à la maturité de l'enfant. La sieste est respectée pour les plus petits. Les repas du mercredi sont préparés par le cuisinier et servis à la cantine. Les repas pendant les vacances scolaires sont servis à la cantine mais préparés par la société SODEXO.

**Emmanuelle** > directrice de l'accueil de loisirs depuis 2001. Elle construit et propose le projet pédagogique concernant l'accueil de jeunes enfants, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation. Elle assure également la gestion administrative, budgétaire et matérielle du centre de loisirs. Elle recrute et forme les animateurs. Elle veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Elle développe des partenariats, notamment avec GrandAngoulême, Magelis, la maison de quartier de Ruelle ou encore le SIVU.

**Séverine** > adjointe d'Emmanuelle et en poste depuis 2013, elle est responsable de la seconde structure qui accueille les enfants âgés de 9 à 11 ans le mercredi. Elle encadre l'animatrice et coordonne les activités en concertation avec Emmanuelle. Pendant les vacances, elle intervient à l'accueil de loisirs et remplace Emmanuelle lors de ses congés.

**Tiphany** > en poste depuis 2012, elle est animatrice à l'accueil de loisirs, les mercredis et vacances scolaires. Elle assure également les remplacements (cantine, garderie, entretien).

**Jessica** > en poste depuis 2018, elle est animatrice à l'accueil de loisirs les mercredis et assure les remplacements pendant les vacances scolaires.

**Alyssandre** > en poste depuis septembre 2020, elle est animatrice à l'accueil de loisirs les mercredis et assure les remplacements pendant les vacances scolaires. Elle est également assistante d'éducation au lycée Marguerite de Valois.

## Multi-accueil

Cette structure permet aux parents de confier leur enfant (0 à 3 ans) à la journée, la demi-journée ou quelques heures par semaine.

C'est un lieu où l'enfant fait de nouvelles expériences à travers des activités d'éveil, apprend à faire seul en étant accompagné, expérimente la séparation avec son milieu familial. Le Multi-accueil est ouvert le lundi de 8h30 à 17h30, les mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30. Il est fermé les mercredis et vacances scolaires.

### 3 types d'accueil sont proposés :

l'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence, en fonction des besoins des familles.

**Catherine** > éducatrice de jeunes enfants, elle est en poste depuis 2004. Elle organise les activités d'éveil, éducatives et de développement de l'enfant. Elle accompagne l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie et de la socialisation. Elle implique les parents dans les sorties, spectacles proposés aux enfants et leur permet d'échanger avec une professionnelle de la petite enfance. Elle assure le suivi administratif et développe des partenariats locaux, notamment avec l'école de cirque de Soyaux.



## Art et culture

### Médiathèque :

La médiathèque vous accueille de nouveau les :

**Lundi, mardi et jeudi** de 14 h à 18 h

**Mercredi** de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

**Samedi** de 10 h à 12 h

Elle sera fermée du lundi 21 décembre au dimanche 27 décembre.

#### Nouveau

**Sur délibération du conseil municipal, la médiathèque sera désormais gratuite pour tous.**

Elle s'engage ainsi dans l'harmonisation des pratiques d'inscription gratuite en rejoignant les autres médiathèques de GrandAngoulême.

En raison du contexte sanitaire, il n'est pas possible pour l'instant de programmer des animations. Vous pouvez consulter le site [lalpha.org](http://lalpha.org) ou le site de la mairie pour connaître l'actualité de la médiathèque.

Si vous n'avez pas la place de conserver vos livres et que vous souhaitez leur donner une seconde vie, vous pouvez en faire don à la médiathèque. Tous les lecteurs apprécieront votre geste !

### Dentelle sur parchemin

Notre club de pergamano vient de reprendre ses activités après une année 2019/2020 incomplète et bousculée par la crise sanitaire.

Certes, le contact n'a jamais été rompu entre les adhérentes pendant le confinement, les moyens de communication actuels nous ayant permis de faire perdurer le lien d'amitié qui nous unit.



Nous ne pourrons pas en cette année 2020/2021 mener à bien les projets que nous mettons en place à chaque rentrée (expositions, marché de Noël, portes ouvertes...), les rassemblements ne sont pas compatibles avec les gestes barrière qui nous sont imposés et que nous nous devons de respecter scrupuleusement. Aussi, il sera proposé de nous perfectionner dans des techniques que nous maîtrisons un peu moins.

De plus, vu le contexte actuel (pas plus de 10 personnes à chaque séance), il ne nous sera pas possible, au moins pour ce trimestre, d'accueillir de nouvelles adhérentes.

**Contact :** Marie-Thérèse BOURINET

05 45 94 88 60 ou 06 71 40 07 90



### APE

L'Association des Parents d'Elèves organise une vente de sapins au profit des écoles.

Chers Parents,

**Noël approche et pour cette occasion l'APE organise une vente de sapins pour financer les sorties de vos enfants.**

**Ces sapins sont issus d'une entreprise locale.**

Ce sont des NORDMANN.

Nous vous proposons différentes tailles, les sapins seront emballés en filet et accompagnés de leurs croisillons à monter.

C'est une espèce qui garde ses aiguilles, résistant bien à la chaleur de nos intérieurs.

#### RETRAIT :

**Le vendredi 4 décembre de 15 h à 18 h sous les Halles de Magnac-sur-Touvre.**

**Bon de réservation** accompagné de votre règlement à retourner sous enveloppe, à déposer dans la boîte aux lettres de l'APE (face à la pharmacie côté école primaire Marie-Curie) **avant le 12 novembre 2020** (contact : 06 44 30 69 67 ou 06 15 63 57 99)

Règlement en chèque à l'ordre de « APE Magnac sur Touvre » ou en espèces (prévoir l'appoint).

Aucune commande ne sera prise en considération sans le règlement.

### Bon de réservation

**IMPORTANT : date limite de réservation le jeudi 12 novembre**

Aucune réservation ne sera prise en compte après cette date.

Nom, prénom : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Taille	A 80/120 cm	B 120/150 cm	C 150/200 cm	D 200/250 cm
Prix	16 €	20 €	28 €	31 €
Quantité				
Total	€	€	€	€

## Pêche et nature

**La truite saumonée** est une des 30 AAPPMA de Charente. Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques. C'est une association intercommunale, puisqu'elle gère la rivière Touvre sur les communes de Touvre, Magnac-sur-Touvre, Ruelle et Gond-Pontouvre. Son siège social est situé à la mairie de Magnac-sur-Touvre.

**Notre association a pour objet entre autres :**

- De détenir et de gérer des droits de pêche.
- De participer activement à la protection et à la surveillance du milieu aquatique et du patrimoine piscicole (3 gardes de pêche particuliers).
- D'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion piscicole.
- De mettre en œuvre des actions de développement du loisir pêche.
- D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole.
- De mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques.

**Cette année :**

1) "La Truite saumonée" a obtenu l'augmentation de la taille légale minimale de capture autorisée pour la truite fario qui est passée de à 30 cm à 40 cm dans la Touvre. Pourquoi ?

Une étude, réalisée de fin 2009 à fin 2011 avec l'aide de l'INRA démontre que la taille moyenne de la truite fario dans la Touvre lors de sa première reproduction est de 36 cm minimum à la date de la fermeture de la pêche en septembre soit 40 cm à l'ouverture suivante en avril. Cette action entre dans le cadre d'une action durable du loisir pêche en pérennisant la population de reproducteurs de truites fario puisqu'une truite de 30 cm ne s'est jamais reproduite.

2) Un essai, appareillage de murs en pierres sèches en forme de V construit dans le lit de la rivière, a été remonté par des bénévoles de "La Truite saumonée" et un autre le sera avant la fin de l'année. Ces ouvrages ancestraux provoquent une diversification des écoulements en diminuant les dépôts de sédiments fins et augmentent l'oxygénation du substrat. Cette action s'inscrit donc dans la protection du patrimoine piscicole et du milieu aquatique.



Pour des raisons administratives et sanitaires, notre AAPPMA n'a pas pu réaliser pour, l'instant, les journées de nettoyage annuelles du lit et des berges de la rivière programmées à son calendrier. Rappelons qu'au cours des 2 années précédentes, "La Truite saumonée" a su convaincre ses autorités de tutelle de :

1) Reporter la date de capture de la fario du 3<sup>ème</sup> week-end de mars au 2<sup>ème</sup> week-end d'avril pour protéger les géniteurs encore présents sur les frayères en mars et donc vulnérables.

2) Et d'abaisser de 3 à 2 farios le nombre de captures quotidiennes autorisées par pêcheur.

Ces 2 mesures entrent dans le cadre de la protection du milieu aquatique pour une gestion durable du loisir pêche.

*Le Président, Alain SARTORI*



## Détente et Randonnées

**Après le confinement, le moment des retrouvailles a sonné avec notre sortie annuelle en ce dernier dimanche de juin. Cette année Détente et Randonnées avait choisi le secteur de Villebois Lavalette.**

Au petit matin, c'est une vingtaine de randonneurs qui se sont retrouvés à Venduire pour une belle rando préparée par Josiane. Nous avons cheminé à travers les tourbières de Venduire (24). La tourbe y était extraite pour être utilisée comme combustible. L'exploitation a cessé au début du 20<sup>ème</sup> siècle et depuis le site est protégé.

Après les tourbières en suivant les berges de la Nizonne, nous avons découvert l'église monolithe de Gurat située à flanc de coteau sous l'église actuelle du village. A l'origine, il s'agissait d'un sanctuaire rupestre établi dans une grotte naturelle, puis agrandie par l'homme. Son occupation daterait du XI ou XII<sup>ème</sup> siècle. Elle fut sans doute utilisée comme abri par les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle.

Après cette matinée très chargée, un succulent repas réparateur, servi sous la remarquable halle de Villebois, avait été préparé par le restaurant le Lavalette.

Cette journée s'est poursuivie par une visite du château de Villebois-Lavalette. C'est ce magnifique château que nous apercevons quand nous sommes sur la route de Périgueux après le Pontaroux. La couleur blanche de ses murailles tranche avec la verdure environnante. Le château a été bâti au sommet du Puy de Sanseau culminant à près de 200 mètres. Depuis près de mille ans, quatre châteaux successifs ont été construits sur cette colline. D'un château sur motte et en bois, il est désormais en pierre et entouré d'une enceinte hérissée de sept tours.

La journée s'est achevée avec le plaisir de s'être retrouvés dans des conditions particulières certes (protections sanitaires), mais avec l'envie de continuer à randonner dans la convivialité et la joie.

Vous souhaitez randonner ? Venez nous rejoindre : le dimanche, le mardi, le mercredi et le jeudi.

### Contacts :

Yvette PERES - 05 45 68 07 92

Claude MARTIN - 06 15 13 63 91



## Tennis, pétanque et yoga

### Tennis, l'heure de la reprise a sonné !

Depuis fin août les cours de tennis ont repris sous forme de mini-stages pour une trentaine de licenciés.



Nous avons débuté notre saison 2020/2021 le lundi 7 septembre après deux journées de portes ouvertes.

Les cours sont assurés par Jean-Christophe Moreau (Professeur Diplômé d'Etat Supérieur Tennis) et peuvent parfois intervenir Emma Grelier (assistante monitrice tennis) et Christophe Carteron (initiateur).

Les cours sont proposés pour tous les niveaux (loisir et compétition) à partir de 4 ans.

Cette année encore 3 jeunes font partie du pôle compétition ; ils bénéficient d'un ou deux cours collectifs et un cours individuel.

Tout au long de l'année, des tournois multi-chances seront proposés pendant les vacances scolaires. Pour les adultes, les championnats par équipe débutent fin septembre avec les équipes de plus de 35 ans, puis suivront les divers championnats proposés par le Comité ou La Ligue.

Si vous ou votre enfant désirez essayer ou reprendre le tennis n'hésitez pas à prendre contact avec la responsable de l'école de tennis Myriam Grelier. Des séances d'essai vous seront proposées. Vous pouvez aussi tout simplement être adhérent et venir jouer sur nos terrains.

**Contact :** Myriam GRELIER - 07 87 09 13 20

### Yoga

Après plus de six mois de "chacun chez soi", nous voilà à nouveau rassemblés avec bonheur autour du yoga, vecteur de bien être et de paix.

Nous restons prudents, espace suffisant, gel obligatoire et masques pour ceux qui le souhaitent. Toutes ces précautions dans le but de cheminer sans encombre jusqu'en juin.



Notre effectif est stable autour de la vingtaine.

"om mani padme hum"

**Contact :** Yvette PERES

05 45 68 07 92

06 22 50 77 77

### Pétanque

Notre AG s'est tenue le samedi 10 octobre 2020 à la salle des fêtes de la mairie.

Le Président prend la parole pour l'ouverture de l'assemblée générale en remerciant la présence d'un aussi grand nombre, à savoir 27 présents et 4 excusés sur 33 licenciés et adhérents, ainsi que celles de Cyrille NICOLAS, le Maire de la commune accompagné de l'adjoint aux sports et la culture, Emmanuel DEFONTAINE.

Rapport d'activité et bilan sportif succincts : très compliqué eu égard à la situation sanitaire qui nous a obligés à annuler nos compétitions et l'extra sportif. 2 équipes étaient engagées en Vétérans et promotion Charente, éliminées au 2<sup>ème</sup> tour. Merci aux participants.

Notre vérificateur aux comptes, M. Jacques BOMMARCHOU a donné quitus à notre trésorier pour un bilan financier et un compte de résultat sérieux. Nos élus ont tenu à féliciter les membres du bureau et l'ensemble de notre club pour l'accueil réservé, la convivialité et le sérieux qui y régnaient. Malgré notre sport en plein air, Monsieur Le Maire nous a recommandé la prudence, de rester vigilant car tout annuler n'était pas non plus la solution. Prenons nos responsabilités !

Nos entraînements peuvent se dérouler les mercredis et vendredis à la plaine de jeux, à partir de 13h45 ; celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre seront les bienvenus(es).

Nos manifestations pour la saison 2021 :

- éliminatoires Tête à Tête,
- grands prix de la Ville pour la Pentecôte,
- concours 55 ans et plus

ainsi que différentes activités à programmer si la situation évolue.

Le Président, au nom du club, tenait à remercier la municipalité pour son aide matérielle et financière, les employés communaux pour l'entretien de nos terrains et l'environnement ainsi que nos sponsors (le Crédit Mutuel et Intersport pour leurs dons, le salon de coiffure A l'Origine pour les équipements).

Bonne santé à toutes et tous.

**Contact :** Jean-Pierre BERLINGAUD - 07 77 00 37 14



## VTT tous en selle !



**Les Pirons masqués en week-end des familles. Bien que la situation sanitaire soit difficile nous avons pu maintenir notre week-end des familles qui se déroulait cette année dans le Lot et plus précisément au Domaine de Mazière situé sur la commune de Montcabrier.**

La propriétaire nous a chaleureusement accueillis dans ses locaux privatisés pour VTT Magnac et a tout mis en œuvre pour que nous passions un excellent séjour, avec en prime un soleil radieux !

Tout en respectant les gestes barrières, les 27 Pirons qui avaient fait le déplacement, ont pu apprécier le cadre magnifique, les logements spacieux... Mais surtout, nous nous sommes enfin retrouvés après une année bien difficile durant laquelle nous avons dû annuler notre dîner dansant du mois de mars et notre incontournable Balade des Pirons.

Tout au long du week-end, chacun à son rythme, les vététistes et les marcheurs ont sillonné les chemins alentours, près de Duravel et Redon en suivant les tracés préparés par Patrice et Laurent. Tout le monde a apprécié les circuits, les paysages et

quand parfois il a fallu mettre un pied à terre, constaté que le Lot n'est pas vraiment plat !

Heureusement, notre petit tour en Gabarre sur le Lot nous a permis de recharger les batteries (pour certains de vélo) et même faire une petite sieste méritée, bercée par les clapotis de la rivière. Pour finir cette belle journée les Pirons ont disputé une partie de pétanque acharnée. Après une bonne nuit de repos et un bon petit déjeuner, nous sommes repartis gravir les chemins, certes un peu fatigués mais toujours aussi motivés.

Un grand merci à Patrice pour l'organisation parfaite de ce week-end que ce soit le choix de l'hébergement, les tracés des circuits marche et VTT, l'animation et les visites proposées. Ce fut un grand moment de simplicité, de partage et de convivialité que nous espérons tous renouveler l'année prochaine.

Pour ceux qui souhaitent nous rejoindre, les sorties dominicales sont maintenues au départ de la mairie à 8h30. Port du casque impératif et respect de la distanciation lors du rassemblement avant le départ.

L'assemblée générale est maintenue au 14 novembre.

**Contact :** Christian ROUSSELOT - 06 27 30 85 54

## Parole à l'opposition

Fidèles à notre engagement et au mandat que vous nous avez donné lors des élections municipales de mars 2020, nous siégeons aux réunions du conseil municipal dans différentes commissions : travaux voiries, personnel finances, économie commerce, enfance école, sport associations culture.

Les travaux de voirie réalisés à ce jour, avaient été programmés par la précédente municipalité, et auraient dû l'être courant 2019, si les conditions météorologiques l'avaient permis.

Nous regrettons que les travaux d'aménagement des rues Pasteur et Jean Jaurès, certes provisoires, n'ont pas fait l'objet de concertation avec les riverains. Nous nous tenons à votre disposition pour vos remarques.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons interpellé M. le Maire sur le projet de travaux de l'école Marie Curie, et leur non mise en œuvre, alors que nous avons obtenu une subvention à hauteur de 50% du montant des travaux.

Nous sommes toujours très préoccupés par le manque de médecin sur notre commune. Pour cela, nous avons décidé de créer un groupe de travail et avons fait part de notre projet au maire, qu'il valide dans son principe.

Sur notre demande, nous avons été reçus par M. le Maire, afin d'évoquer le début de ce mandat. Nous lui avons proposé de travailler de manière constructive sur différents sujets en souhaitant être UTILES à notre commune. Nous avons reçu de sa part, une réponse positive.

## Réponse de la majorité

La majorité souhaite apporter des précisions aux administrés notamment concernant les travaux et le manque de médecin.

**TRAVAUX : 1°) La phase 1 (2019-2020) des travaux réalisés** dans le groupe scolaire primaire, maternel et du centre de loisirs est achevée. Ces travaux comprenaient la réfection des murs de la garderie maternelle, du centre de loisirs, de deux classes de l'école maternelle, la réfection du sol de la cantine et l'installation d'une production eau chaude à la maternelle, le câblage pour l'accès Internet à l'école primaire Marie Curie, la mise aux normes du chauffage de l'école de Relette et l'aménagement de la nouvelle classe (pose de luminaires, nouveau chauffage, câblage Internet, peinture, chaise et tables d'écoliers). L'ensemble de ces travaux représente un montant de 44 730,72 € financé par de l'auto-financement pour 34 990,72 € et une subvention du Département de la Charente à hauteur de 9 740 €.

**2°) La phase 2 (2020-2021) des travaux à réaliser** dans le groupe scolaire Marie Curie va débiter pendant les vacances scolaires de février pour la classe de grande section maternelle, la classe de CP et la garderie primaire (réalisation d'une installation de chauffage aux normes, rénovation des fenêtres, pose d'un plancher isolant et de stores filtrants la chaleur, peintures) pour un montant total de 83 074,21 €.

Le financement sera effectué par de l'autofinancement pour 48 459,96 € et une subvention de l'Etat à hauteur de 34 614,25 €.

**3°) Les travaux de mise aux normes de l'éclairage** de la salle de sport sont autofinancés pour un montant de 12 324,42 € et une subvention de GrandAngoulême à hauteur de 8 803 €.

**4°) Enfin, les travaux de voirie** réalisés en 2020 pour un montant de 86 995,44 € sont autofinancés pour un montant de 81 405,44 € et une subvention du Département de la Charente à hauteur de 5 590 €.

**Les subventions sont perçues à la fin de chaque phase.**

**SANTÉ :** une rencontre entre maires des communes voisines est prévue prochainement pour évoquer les problématiques de santé et notamment la pénurie de médecin. La mutualisation d'une entité médicale pourrait faire partie des pistes envisagées.

# ÉTAT CIVIL

## Naissances

- De JONGH Raphaël, né le 7 mars 2020 à Saint-Michel
- MADI Amaël, Gwendal, né le 9 juillet 2020 à Soyaux
- GALLALI Ralya, née le 4 août 2020 à Soyaux
- LEFEBVRE Maëlan, Robert, René, né le 28 août 2020 à Soyaux
- BALAZUC Margot, Anna, née le 9 septembre 2020 à Soyaux

## Mariages

- LEFEBVRE Morgane, Gael et CHASSAGNE Laurène, Marie - le 25 juillet 2020

- MERIGEAULT Anthony et DANDRIEUX Pauline le 1er août 2020
- POMMIER Julien, Georges et BLAY Laëtitia, Marcelle, Lydie le 8 août 2020
- SOULAT Denis, Jérôme et HERVE Sylvie, Maréva le 22 août 2020
- ELKRERARFI Medhi, Rachid et GIRY Laura, Pauline, Cécile le 5 septembre 2020
- MERENNE Matthieu, Jean et BRISARD Marion, Odile, Hélène le 12 septembre 2020

## Décès

- BIRAT Claude, décédé le 21 janvier 2020 à l'Isle d'Espagnac
- ROTURIER épouse BIRAT Monique, décédée le 1<sup>er</sup> mai 2020 à l'Isle d'Espagnac
- COTTINAUD Roger, Yves, décédé le 18 juin 2020 à Soyaux
- BOURDONNAY épouse BOUTENÈGRE Marthe, décédée le 24 juillet 2020 à Magnac-Sur-Touvre
- HERVÉ Nathalie, décédée le 13 août 2020 à Soyaux
- VERNOINE veuve HOULARD Solange, Renée, décédée le 16 août 2020 à La Rochefoucauld
- BETOULLE épouse AIRAULT Janette, Marie, France, décédée le 19 août 2020 à Magnac-sur-Touvre
- CHAHAURY Claudette, Michèle, décédée le 6 septembre 2020 à Saint-Michel
- FARET Adèle épouse NICOLAS, décédée le 25 septembre 2020 à Magnac-sur-Touvre
- LAVAUD Philippe, décédé le 27 septembre 2020 à Saint-Michel

## Pharmacies de garde

Il existe 2 types de gardes :

- **les gardes à volets ouverts** (la journée, la pharmacie est ouverte sur la plage horaire de la garde), par exemple le dimanche, il n'y a besoin d'aucune mesure particulière pour s'y rendre et acheter ses produits, avec ou sans ordonnance, comme un jour normal.

- **les gardes à volets fermés** (la nuit, la pharmacie est fermée et le pharmacien ouvre spécifiquement pour un patient donné). Dans ce cas, vous devez d'abord appeler le commissariat d'Angoulême (05 45 39 38 37) qui se charge de prévenir le pharmacien de votre venue.



### NOVEMBRE

#### 1/11 - MAPPA Champniers

287 rue des Grives Musiciennes  
05 45 69 93 60

#### 8/11 - PROUD Magnac

39 rue Victor Hugo  
05 45 68 40 63

#### 11/11 - RUELLE Centre

1 rue Camille Pelletan  
05 45 68 43 10

#### 15/11 - SURAUD l'Isle d'Espagnac

47 avenue de la République  
05 45 68 68 30

#### 22/11 - VILLEDARY Brie

Les Grands Champs  
05 45 69 97 89

#### 29/11 - VILLEMENT Ruelle

1905 route de Gond-Pontouvre  
05 45 68 32 89

### DECEMBRE

#### 6/12 - BAUZOU Sers

468 route de Charras  
05 45 24 98 02

#### 13 et 20/12 - LES MONTAGNES

Champniers - CC Géant Casino  
05 45 68 22 79

#### 25/12 - CHENEBIN Mornac

16 route de Montbron  
05 45 65 08 50

#### 27/12 - CHARENTON

l'Isle d'Espagnac  
208 avenue de la République  
05 45 68 18 47

### JANVIER

#### 1/1 - PROUD Magnac

39 rue Victor Hugo  
05 45 68 40 63

#### 3/1 - HAFIL Magnac

42 rue Joliot Curie  
05 45 68 64 74

#### 10/1 - SAINTE CATHERINE Garat

1108 rue de Bellevue  
05 45 60 63 77

#### 17/1 - MAPPA Champniers

287 rue des Grives Musiciennes  
05 45 69 93 60

#### 24/1 - RUELLE Centre

1 rue Camille Pelletan  
05 45 68 43 10

#### 31/1 - VILLEMENT Ruelle

1905 route de Gond-Pontouvre  
05 45 68 32 89

**SOCAREX ELECTRICITE**  
**ENERGIES RENOUVELABLES**  
• Pompes à chaleur • Relève de chaudières  
• Chauffe-eau solaire • Climatisation

**SOCAREX ELECTRICITE**  
Electricité - Chauffage électrique neufs et rénovations

10, rue Aristide-Briand - 16600 MAGNAC/TOUVRE  
Tél. 05 45 68 60 91 - Fax 05 45 94 93 98  
E-mail : societee.socarex@wanadoo.fr

**DEVIS GRATUIT**

Partenaires : Vivrelec, ADENE, Qualisol, EDF

**LES SAVONS DE Chacha**

INGRÉDIENTS NATURELS  
RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT  
PRODUITS EN CHARENTE

Les Savons de Chacha sont produits avec des ingrédients issus de l'agriculture biologique, à la main, à Magnac sur Touvre par Sandrine, Savonnière Diplômée.

Pour Noël, je vous propose 3 coffrets en édition limitée  
Tarif des coffrets de 13€ à 35€ En vente sur le site et par téléphone  
(Livraison possible à Magnac sur Touvre)

06.28.63.48.32  
WWW.LESSAVONSDECHACHA.COM